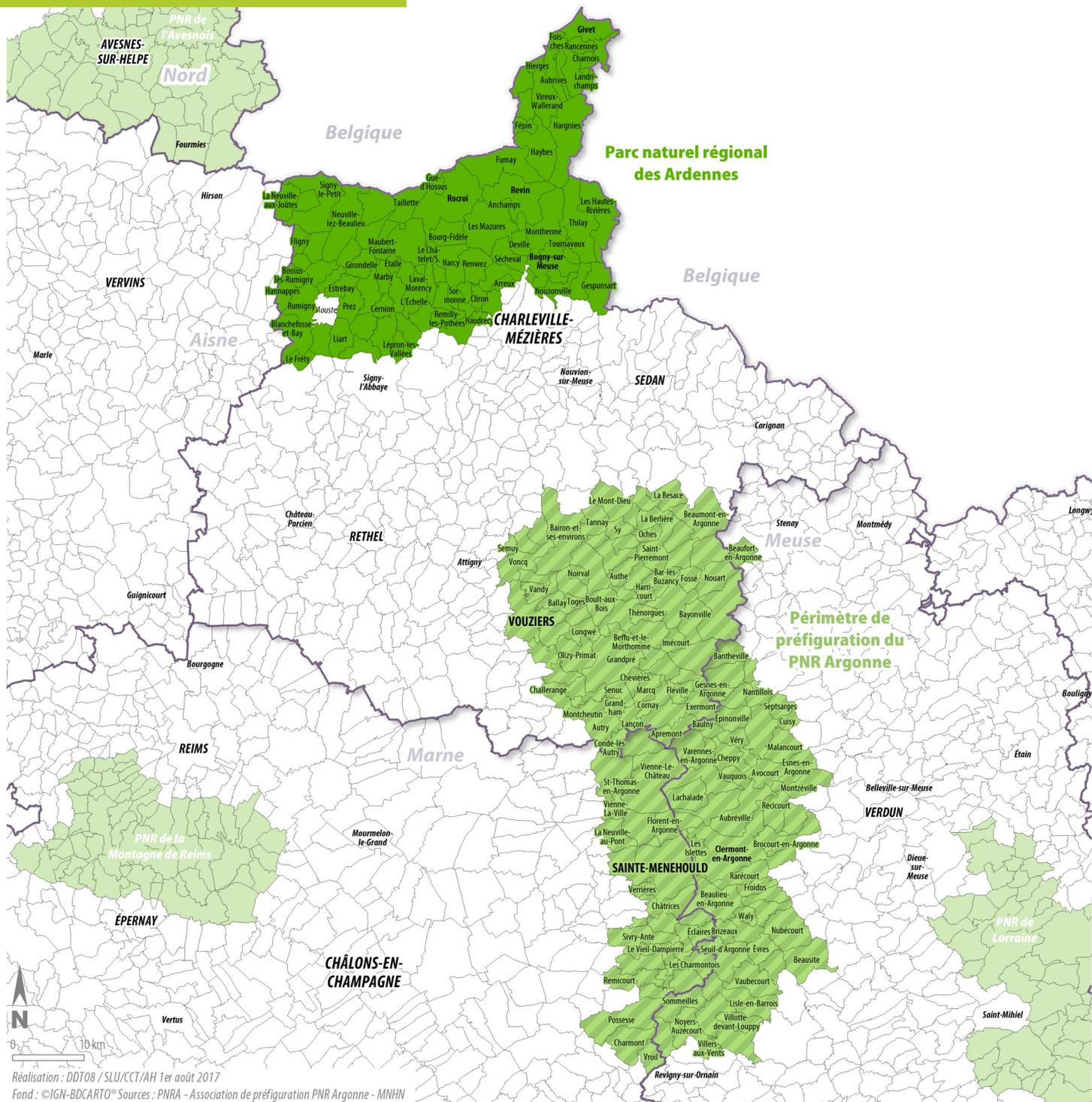


Présentation générale



Réalisation : DDT08 / SLU/CCT/AH 1er août 2017

Fond : ©IGN-BDCARTO® Sources : PNRA - Association de préfiguration PNR Argonne - MNHN

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Parcs naturels régionaux



*Parc naturel régional
des Ardennes*



*Proposition de périmètre de
l'association de préfiguration
du parc naturel régional
Argonne*



Autre parc naturel régional

Le parc naturel régional des Ardennes

Le PNR des Ardennes est créé en décembre 2011. Il est composé de 91 communes englobant 55 656 habitants et s'étale sur une superficie de 1 160 km² soit près de 22 % du département.

Son territoire, au nord-ouest des Ardennes, est le plus élevé et le plus boisé du département – plus de la moitié de son territoire est couverte par de la forêt.

Il comporte des paysages diversifiés : la Pointe de Givet, le Massif ardennais, le Plateau de Rocroi, le Val de Sormonne et la Thiérache ardennaise. Suite à sa labellisation, le parc est engagé dans la mise en œuvre de sa charte en menant des actions dans les domaines suivants :

- la forêt, l'agriculture et le tourisme,
- le patrimoine naturel,
- le paysage, l'énergie et l'urbanisme,
- la sensibilisation au territoire.

Le siège actuel du Parc naturel régional (PNR) des Ardennes est situé à Hargnies. À termes, c'est la commune de Renwez qui accueillera la Maison du Parc. Cet équipement sera situé à proximité du Musée de la Forêt.

L'association de préfiguration Argonne Parc naturel régional

Cette association est créée en 2009 pour promouvoir l'émergence d'un PNR sur l'Argonne.

C'est un territoire à cheval sur trois départements (Ardennes, Marne et Meuse), qui regroupe 156 communes soit 24 040 habitants. Il s'étend sur près de 2 200 km² dont 60 % sont couverts par la forêt. Ce paysage boisé est complété par un patrimoine rural important, de nombreuses prairies et cultures façonnent ce territoire. L'Argonne est fortement éloignée de tout pôle métropolitain, la création d'un parc aurait pour objectif d'améliorer son attractivité et sa capacité de développement économique, de renforcer la coopération entre les collectivités et de définir un projet de territoire partagé.

Le périmètre conçu par l'association n'est qu'une proposition, il a été choisi pour représenter les contours de l'Argonne, sur une base géologique : la présence de gaize. Le tracé définitif devra être fixé par l'adhésion volontaire des communes à la future charte du parc.